

Madame GUENOT Mairie-France

3^e Route de Vesoul

52500 FAYL-BILLOT

à

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie

52500 TORNAY

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Par la présente, je porte à votre connaissance les points ci-dessous concernant l'enquête publique du parc éolien "Sud Vannier".

1) Arguments biodiversité

16 Eoliennes de ce parc sont implantées à moins de 100 m d'une ligne forestière ce qui est contraire aux recommandations de SRE Champagne Ardennes qui préconise une distance de 200 m de tout massif forestier (mai 2012).

Cette prescription avait d'ailleurs été émise par DREAL en 2007.

Il n'est pas acceptable de demander aux agriculteurs de prévenir l'exploitant avant la fauche d'une parcelle pour que celui-ci arrête les éoliennes.

Il n'est prévu aucune sanction en cas de manquement à cette clause de sauvegarde de l'avifaune.

2) Arguments paysagers

Les panoramas sont faits à partir d'un point fixe. Ce n'est pas la réalité du quotidien. Les personnes se déplacent et ont ainsi une vision globale depuis plusieurs points de vue.

les documents présentés (p. 211 et suivantes) ne tiennent pas compte de la présence réelle des éoliennes. La notion de perception visuelle n'apparaît pas, donc le ressenti d'environnement sera bien plus important.

Le projet du parc éolien "Sud Vannier" s'inscrit dans un territoire comportant 6 projets de parcs distants de moins de 12 km totalisant 68 éoliennes. La distance inter-parc entraîne un mitage de l'ensemble du territoire alors que le but de la ZDE en 2009 était de l'éviter.

J'ose vous faire de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments respectueux

A T-auf P. Billot le 03/05/2019


Georges Fournier